



DECLARATION DE LA FSU MAYOTTE

7 septembre 2017

En cette rentrée 2017, la FSU renouvelle son alerte maintes fois formulée concernant la dégradation de l'attractivité. Comme nous l'avions prévu, elle atteint son apogée avec l'application à plein régime des décrets de 2013. Il est grand temps de les revoir notamment en ce qui concerne le niveau du taux d'indexation qui s'avère insuffisant pour restaurer l'attractivité mais nous notons que ce n'est pas la priorité première du Vice-rectorat. Et plus généralement, il n'existe aucun relais ni aucune initiative pour palier ce manque. Le taux doit être relevé au moins au niveau de celui de la Réunion (1,53). La FSU Mayotte continuera à mobiliser et à travailler à tous les niveaux pour que cet objectif soit atteint.

La gestion de l'affectation et du recrutement des contractuels appelle de notre part de nombreuses remarques. Les commissions que la réglementation impose ont été tenues dans des conditions insatisfaisantes : documents envoyés au dernier moment et absence de suivi et de respect des conclusions de ces commissions. De nombreux ajustements ont été effectués à la suite de la commission du 11 juillet à l'insu des représentants du personnel, certains collègues contractuels se sont présentés dans leur établissement pour apprendre qu'ils étaient renvoyés sans explication et surtout sans avoir été préalablement notifiés de la décision ni individuellement ni même au niveau de la commission ; ce qui engage la responsabilité de l'administration. D'autres collègues ont été changés arbitrairement d'affectation, là aussi sans aucune motivation. Il est inacceptable que des collègues ayant jusqu'à ce jour donné satisfaction se retrouvent sans emploi, du jour au lendemain, et ce, sans

la moindre justification et dans l'irrespect total de la réglementation. De plus, il est inadmissible que le recrutement ne fasse l'objet d'aucune communication particulière aux organisations syndicales. Compte tenu de l'importance des changements opérés, nous demandons la tenue de nouvelles commissions paritaires dans les plus brefs délais pour le renouvellement de tous les contrats.

Malgré les engagements pris par le DRH et le SG, l'indemnisation des représentants du personnel n'est toujours pas effective. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une ou de deux mais de plusieurs commissions paritaires pour lesquelles nous ne disposons toujours pas de PV alors que la réglementation prévoit un délai de transmission de un mois. Alors, pouvons-nous connaître les ajustements dans le second degré et au niveau du Vice-rectorat ? De même le vice-rectorat devrait communiquer sur le nouveau dispositif de formation des Professeurs des Écoles stagiaires.

Par ailleurs, nous déplorons le fait qu'un chef d'établissement qui a reconnu avoir harcelé un personnel, se retrouve aujourd'hui proche collaborateur de Madame le Vice-Recteur.

En outre, nous nous insurgons contre les retards ou la non prise en charge des billets d'avion des collègues partants ou en congé. Plus grave encore, certains partants n'ont toujours pas perçu l'IFCR sans parler de ceux qui recevront leur arrêté de congé administratif après leur reprise de fonction. Nous exigeons qu'à l'avenir les collègues puissent disposer des billets d'avion aux dates voulues et avec une anticipation de trois mois.

Les difficultés de gestion des personnels, de communication entre notre organisation syndicale, fédération pourtant majoritaire dans l'éducation, et les cadres du VR, nous conforte dans notre revendication relative à la transformation du vice-rectorat en un rectorat de plein exercice afin que les moyens humains soient au rendez-vous des défis de l'éducation à Mayotte. Ces difficultés sont d'ailleurs exacerbées par un directeur des ressources humaines avec lequel la discussion est impossible.

Pour toutes ces raisons, la FSU Mayotte décide de ne pas siéger ce jour et reste dans l'attente d'une nouvelle convocation dans le respect de la réglementation.